

# @CTU.MICT

Syndiqué-e pour soutenir **mon engagement professionnel**



**FLASH D'INFO DE L'UFMICT CGT N°149 MERCREDI 13 MAI 2015**



**21 mai**

**Grève**

**des**

**IADE**



**Edito :**  
**Grève unitaire IADE**

**Revendications :**  
**Orthophonistes / Ordres / Personnels du travail social / HCPP**

**Organisation :**  
**Formations syndicales**

**UGICT :**  
**Guide des droits des stagiaires**

**SOMMAIRE**

« @ctu.mict » est une publication quinzomadaire de l'UFMICT CGT.  
Adresse : [ufmict@sante.cgt.fr](mailto:ufmict@sante.cgt.fr)  
Directeur de Publication : *Thomas Deregnacourt*  
Comité de rédaction : *les membres du Bureau de l'UFMICT et Jean-Luc Gibelin*  
Photos : *Shutterstock, sauf mention contraire.*  
Graphismes : *The Noun Project et Ugict-CGT.*

## IADE, les raisons de la colère

Depuis 5 ans, le constat est amer suite au mouvement IADE de 2010 :

Dégradation constante des conditions de travail : Horaires intenable, repos sous pression des rappels incessants, vacances morcelées, travail Dissimulé ; Blocage de la valeur du point pour les IADE de la fonction publique et perte de pouvoir d'achat ; Absence totale de revalorisation pour les IADE du privé. Si la profession (qui nécessite 5 années d'études sur un cursus de 7 ans depuis plus de 40 ans) est enfin reconnue au grade master, l'obtention de la grille salariale en rapport n'est toujours pas au rendez-vous : Le corps des IADE a été dissout dans un nouveau corps d'infirmiers spécialisés dont les bornages indiciaires ne sont en rien conformes à ceux d'une profession graduée master avec un tel niveau de responsabilité. La profession a été scindée en deux : ceux dont la pénibilité de l'exercice est reconnue et ceux dont elle ne l'est pas.

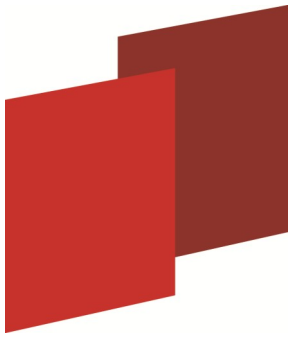
De même, les apports spécifiques et exclusifs des IADE au système de santé qui sont porteurs de sécurité pour les patients et d'économie pour tous, sont niés ou contournés pour des raisons financières de court terme : Évincements progressifs des IADE d'un nombre croissant de SMUR. IADE qui sont pourtant les seuls professionnels infirmiers de l'urgence pré-hospitalière reconnus par un diplôme d'état et dont la présence au sein des équipes SMUR est considérée comme prioritaire par le Code de la santé publique.

Exclusion dogmatique des IADE des futurs professionnels de pratiques avancées.

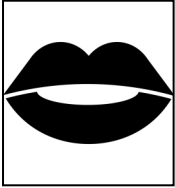
Positionnement inadapté des IADE dans le futur organigramme des professions de santé malgré un exercice de pointe depuis plus de 60 ans et exclusif depuis plus de 20 ans.

Les revendications spécifiques sont :

- L'obtention d'une grille salariale linéaire pour tous les IADE en exercice reconnaissant financièrement la spécificité de la profession, le niveau d'études et les responsabilités.
- La reconnaissance de la pénibilité pour tous.
- Le respect du code de la santé publique et de l'article R.4311-12 du Décret 2004-802.
- La consolidation du rôle spécifique exclusif des IADE dans les SMUR et le domaine de l'anesthésie réanimation.
- L'ouverture immédiate de concertations et négociations sur les perspectives et l'évolution de la profession au sein du système de soins avec l'obtention d'un calendrier prévisionnel.
- L'ouverture de négociations sur les salaires des IADE du privé avec les partenaires concernés



# Le coin du revendicatif



## Orthophonistes

L'intersyndicale a été reçue le mardi 28 avril par la ministre de la Santé. La ministre s'est dite sensible à l'importance de la profession, à la coopération entre professionnels et à la diversité des actes et des prises en charges réalisées. Elle s'est dite préoccupée par les enjeux d'attractivité des postes d'orthophonistes hospitaliers mais a insisté sur le fait que le travail sur l'attractivité des postes ne devait, ne pouvait se résumer à la rémunération.

L'intersyndicale a rappelé la situation d'urgence. Les orthophonistes ne viennent pas ou ne restent pas à l'hôpital, ce qui est lourd de conséquences pour la prise en charge des patients et la formation clinique des étudiants. La ministre propose d'étudier les dispositifs indemnitaires afin d'une part, de rendre attractives les zones sous-dotées, et d'autre part de prendre en compte le caractère d'urgence de certains soins orthophoniques. En d'autres termes, il serait proposé des primes, aux orthophonistes exerçant dans certains hôpitaux et dans certains services (à déterminer selon le caractère d'importance des soins). La situation problématique des orthophonistes dans les hôpitaux semble donc avoir été reconnue mais les solutions proposées par la ministre montrent que les causes de cette situation ne sont pas assez identifiées :

□ Les orthophonistes hospitaliers font défaut autant dans les CHRU que dans les CH locaux.

□ Enfin, la fuite des professionnels aboutit au fait que l'activité orthophonique hospitalière est réduite à une peau de chagrin dans laquelle il s'avère impossible et contraire à toute éthique d'opérer un choix entre ce qui relèverait de l'indispensable et du superflu. Une prochaine réunion avec le cabinet est prévue en mai.

Il est décidé d'organiser, d'ici là et dans chaque région, des assemblées générales de professionnel-le-s pour décider des initiatives à prendre.



## Ordres

Le 10 avril 2015 lors du débat à l'Assemblée nationale, les députés ont supprimé l'ordre des infirmiers. Gérard Larcher, Président du Sénat, déclarait que «le Sénat est naturellement particulièrement attentif au rôle des ordres professionnels qui sont les garants de la déontologie des professions concernées et de leur mode d'exercice». ». Ce soutien du sénateur UMP aux positions de Marisol Touraine, traduit la vision rétrograde que le Président du Sénat porte sur la profession d'infirmiers. Gérard Larcher passe complètement à côté des préoccupations des IDE. Le rejet est massif et s'aggrave à chaque scrutin. Seul 13% des infirmiers avaient voté le 24 avril 2008. Lors du scrutin de 2014, moins de 5% se sont exprimés. Imaginez-vous, Monsieur Larcher, un taux de participation à une élection inférieur à 5% du corps électoral ? C'est bien à un profond désaveu que vous devez répondre. Votre position

est incompréhensible et revient à nier la parole de centaines de milliers de professionnels et de citoyens. La Fédération Santé et Action Sociale de la CGT, qui a clairement dit son refus du projet de loi Santé qui sera prochainement examiné par le Sénat, s'étonne de l'intérêt soudain du président du Sénat sur cette instance rejetée et décriée.



## Personnels du travail social

La prochaine réunion du collectif Ugict-CGT se tiendra le 21 mai à Montreuil. L'ordre du jour porte sur les actualités revendicatives et les mobilisations en cours, les suites de la journée confédérale du 13 mars dernier, l'avancée des Etats généraux du travail social, les liens avec les collectifs « travail social » existants, les suites et perspectives de l'enquête. Nous y reviendrons.



## HCPP

La réunion du Haut conseil des professions paramédicales s'est tenue fin avril. La CGT a fait une déclaration liminaire générale et une déclaration sur le point portant sur l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'état de kinésithérapeutes. La CGT vote contre ce projet. La CGT n'a pas pris part au vote sur le projet de décret sur les dispositions relatives au renouvellement des unions régionales des professionnels de santé.

# Le point sur l'organisation Formations syndicales Ugict-CGT



**OUVERTURE DES  
INSCRIPTIONS  
2<sup>ÈME</sup> SEMESTRE**

## Construire le management alternatif au quotidien

du 23 au 25 septembre 2015  
- Courcelle (91)

## Stage national UGICT-CGT

du 7 au 11 septembre 2015 -  
Courcelle (91)

## Repères pour la bataille salariale

du 7 au 11 septembre 2015 -  
Courcelle (91)

## Communication web : « Construire et gérer un site avec Reference- Syndicale.fr »

du 28 septembre au 2 octo-  
bre 2015 - Courcelle (91)

**Pour s'inscrire ou consulter notre  
offre de formation, une seule  
adresse [http://www.ugict.cgt.fr/  
formation](http://www.ugict.cgt.fr/formation)**

**Pour tout renseignement :**

[formation.syndicale@ugict.cgt.fr](mailto:formation.syndicale@ugict.cgt.fr) / [01  
55 82 83 35](tel:0155828335) - 83 41 -

## En direct avec l'UGICT et les organisations spécifiques ICT

# Guide des droits des stagiaires



## La CGT des cadres et l'UNEF publient un guide des droits des stagiaires

Après s'être battues ensemble pendant 10 ans pour obtenir des droits pour les stagiaires,

l'UGICT-CGT (Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens) et l'UNEF s'associent pour les faire respecter. L'UGICT-CGT et l'UNEF mettent à disposition des étudiants stagiaires en entreprise un guide récapitulatif de leurs droits. Ce guide, édité à 50 000 exemplaires, sera diffusé dans les universi-

tés et les entreprises et disponible en ligne\*. Il permettra aux militants de l'UNEF dans les universités et de la CGT dans les entreprises et administrations d'intervenir pour défendre les droits des stagiaires et s'assurer de leur application. \* le guide est en ligne sur le site de [l'UGICT-CGT](http://www.ugict-cgt.fr) et sur celui de [l'UNEF](http://www.unef.fr)